

Ourville - Infos N° 18



Janvier 2023



Le sommaire

Pages 2	: Le mot du maire	Page 9	: Nos animaux et la réglementation
Pages 3	: Infos travaux - La poste	Page 10	: La bibliothèque - site internet
Page 4	: La fibre et internet	Pages 11-12	: Conseils municipaux
Pages 5 - 6	: Ecoles infos	Pages 13-14	: Ça s'est passé à Ourville
Page 7	: Valorisons nos déchets	Page 15	: A vos agendas
Page 8	: La Saint Laurent - Illuminations de Noël	Page 16	: Informations pratiques

Le mot du Maire



Chères Ourvillaises, Chers Ourvillais,

Une année qui passe, rien n'est plus banal, plus inéluctable et pourtant rien ne peut nous empêcher de voir dans cette nouvelle année un millésime source d'espoir et d'un nouvel optimisme, suite à ces deux dernières années particulièrement éprouvantes pour tous.

Au nom des adjoints, des conseillers municipaux et en mon nom, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de santé, de réussite et de bonheur.

Que 2023 vous apporte l'épanouissement au quotidien et beaucoup de joie.

Depuis ces derniers mois, la crise économique est difficile pour tous et les collectivités n'y échappent pas. La situation budgétaire et réglementaire apporte de nombreuses contraintes et les équilibres budgétaires imposent des arbitrages compliqués. Les études et les réflexions doivent être plus que jamais menées avec beaucoup de rigueur pour réaliser les travaux nécessaires à l'évolution de notre village.

Aussi, nous continuons à nous engager, à agir, à développer et à réaliser ; c'est l'ambition commune et partagée que nous voulons pour Ourville-en-Caux, c'est le devenir de notre village.

Malheureusement, le conflit en Ukraine persiste, un très grand nombre d'Ukrainiens ont dû quitter leur pays. Je suis fier que notre village ait relevé le défi de la solidarité et de la bienveillance en accueillant deux familles de déplacés Ukrainiens pendant six mois dans le logement communal. Je remercie les donateurs qui ont permis de les héberger dans la dignité et le réconfort. Aujourd'hui, ils habitent à Néville, dans des logements plus adaptés à leur famille. Les relations humaines qui se sont tissées sont indestructibles.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent pour la vie communale ; je vous encourage à continuer vos actions pour le plaisir de tous.

Soyez certains que le conseil municipal et moi-même saurons prendre les décisions qui s'imposent pour continuer à défendre avec sérieux et attention les intérêts d'Ourville-en-Caux, ceci grâce à l'engagement des agents communaux, des enseignants, commerçants et artisans et vous tous les ourvillais.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une année lumineuse, pleine de rencontres et de belles surprises pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Votre maire

Jérôme DOUILLET

Infos travaux

- 2022** * Achat d'un terrain route de la briqueterie pour réaliser un parking ;
- * Réfection d'un pignon de l'église ;
 - * Installation climatisation de la salle de la Halle aux grains ;
 - * Remplacement des menuiseries à la mairie et du matériel informatique ;
 - * Equipement de l'école de la Rosace en matériel numérique ;
 - * Pose d'arceaux métalliques aux entrées du village pour les suspensions florales ;
 - * Peinture de la statue de la Liberté et remise en fonctionnement de l'éclairage ;
 - * Pose d'une nouvelle clôture autour du bassin de la halle commerciale ;
 - * Réfection de la chaussée et de la signalisation sur la place Jean Lepicard ;
 - * Vente du bâtiment de l'ancienne école et transfert de la bibliothèque au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère. Les locaux sont totalement rénovés, plus spacieux à proximité des écoles. Les musicaux sont installés à l'étage dans une pièce insonorisée ;
 - * Installation de deux bungalows au stade suite à l'obligation du club de football d'avoir une section féminine.
- 2023** * Curage des deux mares route de Valmont ;
- * Poursuite de la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (route d'Arantot et mutualisation d'une réserve d'eau avec la commune de Beuzeville-la-Guérand)
 - * Construction d'une école maternelle ; le permis de construire est accordé, nous attendons l'accord de subvention de l'Etat ;
 - * Extension du columbarium ;
 - * Changement des menuiseries à l'ancien presbytère ;

Les nouveaux services du facteur

La Poste développe de nouveaux services qui simplifient la vie des particuliers mais aussi des entreprises et collectivités locales. Pour réussir et devenir la première entreprise de proximité humaine, le groupe dispose d'un atout maître : le facteur.

Avec son réseau de 65 000 facteurs, acteurs de proximité et de confiance en plus de sa mission de service public, la poste est en passe de devenir le premier opérateur de services de proximité alliant l'humain et le numérique.

Les nouveaux services développés;

- « Veiller Sur Mes Parents » (V S M P) : les particuliers peuvent compter sur le facteur pour assurer un passage régulier chez leurs parents âgés et isolés. Ces visites contribuent à satisfaire le besoin de sociabilisation des personnes âgées et permettent de faire le lien avec les aidants, familiaux ou non.

- Le portage de repas ; fort de son expertise logistique et de la confiance dont bénéficient les facteurs, la Poste propose la livraison de repas au domicile. Un service qui, comme le portage de courses ou de médicaments, permet de maintenir l'autonomie des personnes âgées qui souhaitent majoritairement (85%) rester à domicile

Pour plus d'information une présentation de ces nouveaux services est prévue prochainement.



Site de la poste <https://www.lapostegroupe.com/fr/les-nouveaux-services-du-facteur>

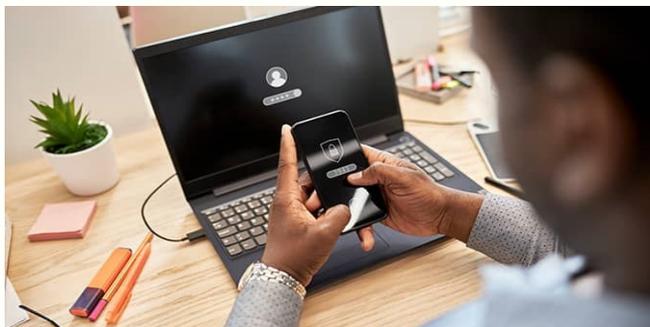
A compter du début de l'année 2023, la Poste supprimera les boîtes aux lettres situées chemin de Froiderue et route de la Saône. Ces dernières ne sont plus assez utilisées.

Reste celles place Lepicard et route de Fauville sans oublier la poste relais à l'épicerie VIVAL



La fibre et internet

Le raccordement de la fibre avance bien sur notre commune. Un peu plus de 550 foyers ont déjà été raccordés à la fibre depuis le 8 juin, date du début de déploiement. Nous rappelons que ce raccordement est entièrement gratuit.



La connexion à internet n'est pas sans risque, vous trouverez ci-dessous quelques conseils :

Pour protéger au mieux votre enfant, le meilleur moyen reste de discuter avec lui des risques que présente Internet afin de le sensibiliser. Au-delà de ces échanges, vous pouvez adopter les bons réflexes pour prévenir les risques sur Internet comme :

- * L'accompagner dans sa navigation sur Internet ;
- * Stimuler sa créativité en l'orientant sur les bons sites à consulter ;
- * Activer le contrôle parental ;
- * Etablir les règles et les limites d'utilisation;
- * Éviter d'installer un ordinateur dans sa chambre ;
- * Le sensibiliser au poids de ses mots et de ses actions sur Internet. Il ne doit pas participer au harcèlement d'autrui ;
- * L'inciter à rester méfiant, car on ne sait jamais qui peut se cacher derrière un pseudonyme.

Pour éviter au mieux les risques de piratages, vous pouvez mettre en œuvre les actions suivantes :

Choisissez la double sécurité avec votre banque

Deux précautions valent mieux qu'une, utilisez les doubles sécurités de paiement proposées désormais par la plupart des banques. Outre le traditionnel cryptogramme visuel (généralement un code à 3 chiffres situé derrière votre carte), il vous est possible de valider votre paiement en ligne par une seconde étape. Généralement en rentrant un code qui est envoyé par votre banque juste après le paiement. Il s'agit la plupart du temps d'un **code envoyé par SMS** que vous devez renseigner pour confirmer votre commande. Parfois également, vous devez ouvrir l'application de votre banque sur votre smartphone pour valider la transaction.

Vérifiez que la page est bien sécurisée

Il est vivement recommandé de faire vos achats sur un site web disposant d'une sécurité « **https** » : en effet, il existe 2 types de sites internet. Ceux dont l'adresse commence par « **http://** » et ceux dont l'adresse commence par « **https://** ». Évitez de faire vos achats sur les sites en « **http://** » car les informations (mot de passe, informations personnelles, informations bancaires, etc.) peuvent être interceptées par des tiers. Un cadenas fermé peut aussi apparaître dans la fenêtre de votre navigateur. Par ailleurs, ne partagez jamais des informations personnelles (mot de passe par exemple) : aucun site fiable ne vous demande ce type d'informations.

Évitez d'enregistrer vos coordonnées bancaires

Réfléchissez à deux fois avant de garder en mémoire votre numéro de carte sur votre téléphone ou votre ordinateur. Certaines applications et certains navigateurs internet vous proposent d'enregistrer vos coordonnées pour ne pas avoir à les retaper ultérieurement.

Assurez votre sécurité numérique globale

Au-delà même de la nécessaire vigilance dont vous devez faire preuve au moment de vos achats en ligne, être vigilant concernant votre sécurité numérique au quotidien vous permettra de sécuriser d'autant plus vos paiements. À ce titre, le respect de quelques conseils de base peut être utile :

Sécurisez votre terminal informatique : mettez à jour régulièrement vos équipements, utilisez un antivirus et un pare-feu, sécurisez votre accès au wifi, etc.

Consultez régulièrement votre compte bancaire en ligne : afin de vérifier qu'aucune transaction douteuse n'a été réalisée.

Sécurisez vos mots de passe : variez-les, réservez chacun d'entre eux à un usage unique et créez des mots de passe qui remplissent toutes les conditions de sécurité (utilisez des caractères spéciaux, au moins une majuscule, un chiffre...)

Utilisez votre messagerie de façon sécurisée : lisez attentivement les informations contenues dans les courriels, ne cliquez pas sur les pièces jointes ou sur les liens qui paraissent douteux, etc.

En cas d'incident

Si vous constatez avoir été piraté suite à un achat en ligne, **contactez tout d'abord votre banque** pour faire opposition sur votre carte bancaire pour ensuite demander le remboursement des opérations frauduleuses.

Ecoles Infos

Le 1er trimestre de l'année scolaire 2022/2023 est déjà passé et en ce mois de janvier les 124 élèves de l'école (44 dans les 2 classes maternelles et 80 dans les 4 classes élémentaires) ont retrouvé leurs camarades et leurs maîtresses pour continuer les apprentissages et participer aux différents projets établis.

Evoquons d'abord les animations ou sorties faites de septembre à décembre :

- * En octobre, 3 classes élémentaires ont participé à la semaine de l'eau sur le site des Basses Eaux à Grainville : étude du cycle de l'eau à l'aide d'une maquette, découverte de la faune à l'aide d'animaux empaillés et découverte de la pêche avec une canne à pêche puis à l'épuisette dans la rivière (bottes indispensables!!!), observation, tri puis remise à l'eau du produit de la pêche...pas très fructueux hélas ! Tout cela sous le soleil au milieu de la nature commençant à offrir ses couleurs d'automne.



- * Toujours en octobre, s'est déroulée la traditionnelle semaine du goût pendant laquelle la pomme a été dégustée et cuisinée sous toutes ses formes dans les 6 classes.
- * En décembre, le vendredi 2 après-midi, le Téléthon a permis d'évoquer des notions telles que la solidarité, le don, le handicap, la maladie sous formes d'ateliers tournants dans les classes.
- * Puis Noël approchant, les 2 classes maternelles sont allées au cinéma à Veules-les-Roses assister à la projection de « Vive le vent d'hiver » qui a enchanté les petits.

Abordons maintenant les 2 trimestres à venir avec également une sortie cinéma le vendredi 10 février pour les 4 autres classes ; les plus grands assisteront aussi à un spectacle au rayon Vert à Saint-Valéry.

Le thème fédérateur retenu par l'équipe enseignante est « la mer » en référence à l'Armada de Rouen en juin. A noter que l'inspection académique met à disposition des pistes de travail sur ce thème en mathématiques et français .

De ce fait, les classes de Mme Navarre, Mme Gost, Mme Michel et Mme Tinti passeront une journée à Dieppe avec au programme une sortie en mer, puis les maternelles emprunteront le petit train touristique pour découvrir la ville et le bord de mer et les autres élèves visiteront la cité de la mer et construiront un petit voilier en bois.

Quant aux classes de Mme Héron et Mme Boucher-Noël, le projet est en cours.

Le sport, tenant une place importante dans les programmes et étant un facteur de bonne santé et une aide à l'intégration, n'est pas oublié puisque cette année l'école s'est affiliée à l'USEP et bénéficie par ce biais de prêt de matériel pour la mise en place d'activités innovantes telles que le kin ball (jeu collectif avec un très gros ballon), la crosse québécoise du CE1 au CM2 et les jeux d'opposition de la maternelle au CP.

Tout cela donnera lieu en fin d'année à une rencontre inter-écoles, l'USEP finançant le transport.

Ecoles Infos (suite)

Pour financer les sorties culturelles, les parents d'élèves élus s'investissent et organisent des actions tout au long de l'année au profit de la coopérative scolaire : vente de photos scolaires et calendriers, tombola en mars, marché de printemps en avril et kermesse en mai. Ainsi les parents motivés et l'équipe pédagogique dynamique emmenée par Mme Michel se mobilisent conjointement et offrent aux enfants un environnement et des conditions propices aux apprentissages et à la vie en collectivité. Pour information, un projet d'aide aux devoirs est lancé et toutes les bonnes volontés sont acceptées.



ECOLE PRIMAIRE LA ROSACE à OURVILLE EN CAUX

Aide aux devoirs



Qui veut m'aider à faire mes devoirs ?

Vous êtes disponibles un ou deux soirs par semaine ?

Vous aimez vous rendre utiles ?

Alors, venez vers nous, nous recherchons des bénévoles pour mettre en place une aide aux devoirs dans notre école auprès des élèves du CP au CM2.

Contact : 0762117n@ac-normandie.fr ou tel 02 35 29 40 69

Réduisons et valorisons nos déchets sur le territoire

En 2019, 38,9 millions de tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectés par le service public en France, par l'Agence de la transition écologique (Ademe). La quantité de déchets produite par habitant en France reste à un niveau élevé - **582 kg par habitant en 2019** - d'où l'importance d'une gestion efficace des déchets, en développant la valorisation et en améliorant l'efficacité des filières de traitement.



Qu'en est-il sur notre territoire ?

En se basant sur la collecte de nos **déchets**

tous confondus, nous mesurons une production de DMA en moyenne de **931kg** par habitant. Le processus de valorisation des déchets initié par la loi du 13 juillet 1992 qui légifère sur la mise en décharge aux seuls déchets ultimes, à compter du 1^{er} juillet 2002 nous permet maintenant de classer par famille, notre production de déchets.

Ainsi nous pouvons identifier la production brute de déchets **non valorisés**, et mettre en place des indicateurs, pour contenir la facture du traitement des déchets de la collectivité en sensibilisant la population

Par nature de déchets notre production s'élève à :

273kg par habitant pour les ordures ménagères avec un taux de 50% de **valorisation énergétique**

573kg par habitant collectés à la déchetterie (déchets verts, encombrants, ferraille, bois, cartons etc... 73% des déchets sont valorisés dans les différentes filières de traitement.

85kg par habitant collectés dans les points d'apport volontaire (**PAV**)

A priori la collecte est maîtrisée et nous préserve des dépôts sauvages.

Derrière la valorisation d'un déchet il faut bien intégrer la notion « donner une **valeur marchande** d'un **produit** ou d'un service, provoquée au moyen de manœuvres volontaires »

Réduisons et valorisons nos déchets sur le territoire (suite)

Le coût de la valorisation du déchet devrait être à l'équilibre théoriquement.

Mais la notion de coût induit pour une filière de traitement est une donnée variable indexée sur les coûts des énergies, du transport, mais aussi sur la quantité de déchet refusée dans sa filière de traitement.

Pour maîtriser cette variable, il est impératif que le déchet soit **au bon endroit à la collecte** car après il génère des coûts. Sur notre territoire, la valorisation des déchets est basée sur une quantité de déchets, le constat est le suivant :

Les points d'apport volontaire (PAV)

- Le verre à 100%, les journaux valorisation pratiquement à 85 %
- Emballages valorisation à 71% beaucoup d'erreurs de tri (516 kg d'emballages collectés bruts soit 18,56 kg par habitant seuls 13,18 kg sont valorisés financièrement)
- Ordures ménagères depuis 2015 nous sommes en diminution de production d'environ 2% /an mais les erreurs de tri génèrent en plus de la non-valorisation du déchet, un coût pour son enfouissement.

Les éco-organismes en charge du processus de valorisation de nos déchets contribuent à 10% de notre budget global sur la facture totale du traitement de nos déchets qui s'élève à 5,3 millions €.

Beaucoup trop de déchets sont encore mal orientés.

Exemple de la simple bouteille en verre mal captée

Le taux de recyclage des emballages en verre est de 77,9 % (source Ademe).

1 bouteille en verre sur 4 est encore jetée aux ordures ménagères en France.



Que devient le verre qui n'est pas mis dans les conteneurs et donc non recyclé ?

Il part en décharge ou en incinérateur. Il est donc perdu à jamais et « encombre » inutilement la décharge ou l'incinérateur. Il faut de plus payer le coût de traitement à la tonne.

Avec l'effort de chacun, c'est la vie de tous qui sera plus facile et plus saine. Nous pouvons réussir tous ensemble à augmenter la qualité de la captation de nos déchets pour en contenir de façon pérenne ses coûts de traitement.

La déchetterie : les habitants et usagers divers mobilisés sont acteurs de leur service public. Le volume de déchets capté est en augmentation notamment pour les déchets verts avec une problématique pénalisante pour la collectivité, l'augmentation des coûts de traitements. Nous pouvons stabiliser nos coûts de traitement en réduisant la quantité de déchets produite en pratiquant le **mulching** (technique de tonte sans ramassage de l'herbe), le broyage, le compostage, le choix des essences d'arbres plantés.

N'hésitez pas à nous contacter :

au 02 35 57 50 69 ou 02 35 97 30 94 - dechets@cote-albatre.com pour toute question.

Information relais Crédit Agricole

Depuis quelques mois, à la boucherie-charcuterie « chez Audrey et David » un nouveau service est proposé aux clients détenteurs de cartes de paiement au Crédit Agricole. En effet, munis de leur carte, ils peuvent retirer 20€ (minimum) à 100€ (maximum) par retrait, par jour et par client (par tranches de 10€).

Ce service de proximité évite ainsi aux personnes concernées de se déplacer vers une autre commune.



Saint Laurent 2022

Après deux années « blanches » en raison de la crise sanitaire, la traditionnelle fête de la Saint Laurent était de retour les 30, 31 juillet et 1^{er} août 2022.

Les festivités ont commencé le samedi 31 juillet par une messe célébrée par l'Abbé Valérian en présence de l'Union musicale de Cany-Barville, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et d'un vin d'honneur servi dans la cour de l'école maternelle. Enfin, 90 convives ont pris plaisir à se retrouver pour partager un repas à la salle de la Halle aux grains.

Le lendemain, un défilé de musiciens, chars et danseuses a déambulé dans les rues de la commune avec des prestations devant la mairie très applaudies par le public. Enfin, le lundi soir, les participants à la retraite aux flambeaux et la Fraternelle d'Yvetot ont amené le public au stade pour le traditionnel et magnifique feu d'artifice tiré par M. Jean-Pierre BOUTEILLER, artificier passionné de la commune, qui fêtait ses 50 ans de pyrotechnie.

Durant ces trois jours de fête, pour le plaisir des petits et des grands, les manèges, pêche aux canards, barbes à papa et croustillons ont animé et embaumé la place Jean Lepicard.



L'équipe organisatrice



Illuminations – Un pas vers la sobriété



Afin de participer à la maîtrise des consommations d'énergie, l'éclairage public est interrompu de 22h à 6h sauf pour la route départementale 50 (Cany-Fauville) où l'intensité sera réduite de 50%.

Les illuminations de Noël ont été mises en place du 15 décembre 2022 au 3 janvier 2023 uniquement sur la place Jean Lepicard et la mairie.

Afin de faire vivre l'ambiance de Noël à l'école, des sapins et bonhommes de neige en bois ont été confectionnés bénévolement par M. MARTINO. A noter que le 28 décembre, des membres de la commission environnement ont arpenté les rues de la commune pour sélectionner les plus belles illuminations des maisons.



Animaux et réglementation

Dans nos précédents numéros d'Ourville infos, le problème récurrent des incivilités en tous genres ainsi que les nuisances induites à la divagation des animaux de compagnie (chiens et chats) a déjà été évoqué.

Toutes les recommandations apparaissant dans les numéros de janvier 2018 et décembre 2020 sont évidemment toujours valables et nos efforts pour garder un cadre de vie agréable toujours indispensables.

D'autres points, concernant nos amis les chiens, sont hélas à déplorer : déjections sur les trottoirs (passibles selon l'article R 634-2 du code pénal d'une amende de 135€), aboiements continus à des heures inconvenantes et divagation sur la voie publique.

Ce dernier point relève du **Code Rural** et de la **Pêche Maritime (CRPM)** qui détaille les pouvoirs de police du maire à l'égard des animaux errants ou en état de divagation (articles L 211-11,12, 21 et 22 notamment).

C'est un problème difficile à solutionner pour le maire de la commune et qui prend beaucoup de temps : retrouver le propriétaire, le prévenir, emmener l'animal à la fourrière ou un lieu de dépôt si besoin, suivre les procédures établies, sans oublier le danger que peut représenter un chien égaré et effrayé.

La procédure pour la gestion des chiens errants, des chats et chatons abandonnés et pour la stérilisation des chats errants est déterminée pour Ourville par la communauté de communes de la Côte d'Albâtre en partenariat avec la SPA, 2 cabinets vétérinaires conventionnés et l'association « Au cœur des chats ».

Il est indispensable de rappeler que le CRPM pose l'interdiction de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité sur la voie publique.

Concernant la grippe aviaire, qui hélas pénalise les propriétaires de volailles, c'est la préfecture de Seine- Maritime qui détermine la réglementation : Le passage en niveau de risque « élevé », décidé par le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, impose les mesures de prévention suivantes à l'ensemble de la Seine-Maritime :

Pour tout détenteur de volailles :

- Clausturation ou mise sous filet obligatoire

Dans les élevages :

- Mise à l'abri de toutes les volailles quelle que soit leur espèce ;
- Interdiction des rassemblements de volailles et des compétitions de pigeons voyageurs.

Pour les activités cynégétiques :

- Interdiction de transport et d'utilisation d'appelants pour les détenteurs possédant outre leurs appelants plus de 15 oiseaux ;
- Limitation de transport et d'utilisation à 30 appelants pour les détenteurs possédant outre leurs appelants moins de 15 oiseaux ;
- Tout mouvement des gibiers à plumes est soumis à autorisation de la direction départementale de la protection des populations ;
- L'ensemble des informations est à retrouver sur le site Internet de la préfecture :

Pour rappel, la consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'homme.

Il est donc important de bien respecter toutes ces consignes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
I-CAD

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

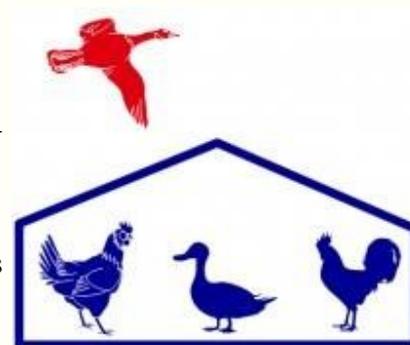
- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !

Couple de chats
Gestation : 60 - 66 jours

Année	Nombre de chats
1 ^{ère} année	12 chats
2 ^{ème} année	144 chats
3 ^{ème} année	1 728 chats
4 ^{ème} année	20 736 chats

Plus d'informations sur identifier-moi-animal.fr
En partenariat avec le CLAPAV : Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires



Nouveaux locaux pour la bibliothèque

Depuis quelques mois de nouveaux locaux, à proximité de l'école primaire, accueillent la bibliothèque que font fonctionner conjointement la mairie et l'association « la Farandole ».

Accessibilité, espace, clarté, luminosité sont les atouts de cet endroit qui propose un large choix d'ouvrages pour tous les âges et tous les goûts ; une occasion de découvrir ou redécouvrir la bibliothèque.



En 2023, la Farandole remettra en place l'accueil des assistantes maternelles chaque dernier mardi du mois de 10h30 à 11h30 ce qui leur permettra de se retrouver avec les petits dont elles ont la garde et ainsi leur donner le goût des livres. Premier rendez-vous donc le 31 janvier à la bibliothèque.

Deux autres projets sont en cours d'élaboration :

– une dictée ouverte à tous (enfants, adolescents et adultes) . Selon les niveaux, des textes différents seront proposés et ce moment permettra un échange entre générations.

– Un spectacle pour enfants

Les dates de ces événements seront communiquées prochainement.



Le site internet 2023

Le site internet de la commune est dans sa septième année d'exploitation. Les évolutions des logiciels d'exploitation et la recrudescence des cybers attaques des sites internet communaux nous ont conduits à faire évoluer le site pour préserver nos données.

Avec le concepteur initial du site Krea3 nous avons validé un certain nombre d'actions de développement informatique qui nous permet de bénéficier d'un site plus sécurisé, plus performant, mieux référencé pour les navigateurs et d'un hébergeur de données certifié ISO 50001 (gestion de l'énergie) et est certifié ISO 27001 système de management de la sécurité de l'information (SMSI).

Les membres de la commission communication ont remanié le site pour :

- simplifier les accès aux différents menus contextuels et ainsi faciliter la recherche d'information sur le site

(vie municipale, mon quotidien, loisirs-sports et culture)

- créer de nouveaux raccourcis dans le bandeau : les commerces, les déchets, les menus de la cantine et la santé.

- nouvelles fonctions comme : l'agenda, un formulaire qui sera accessible depuis toutes les pages du site pour une demande de contact pour une question ou exprimer une remarque sur des domaines bien ciblés, un annuaire des commerces et un annuaire des associations. Nous vous invitons à naviguer sur le site pour vous associer à la vie de la commune et utiliser toutes les commodités proposées

<https://www.ourville-en-caux.fr/>



Déménagement des réfugiés ukrainiens



Notre famille ukrainienne, hébergée depuis avril dernier à Ourville-en-Caux, a quitté l'appartement situé au-dessus de la boucherie, le 17 octobre 2022 pour s'installer à Néville.

Le bilan financier de ces 6 mois est de 9 201,20€ (ameublement, alimentation, abonnements EDF-Internet). La CCCA envisage une compensation financière pour les communes qui ont contribué à l'accueil des réfugiés. Un grand merci à certaines personnes d'Ourville pour leur générosité et leur contribution à les installer, les vêtir, les véhiculer.

Compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2022

Acquisition d'un défibrillateur pour la salle RPA

Il est obligatoire d'installer un défibrillateur dans les établissements recevant du public (ERP) notamment à la salle de la résidence pour personnes âgées, classée ERP de 5ème catégorie, obligatoire depuis le 1er janvier 2022. Un devis a été réalisé pour un montant de 1513,00€ H.T.

Une demande de subvention va être faite auprès du Département de la Seine-Maritime.

Construction d'un columbarium

Afin de faire face à une forte demande de crémation, il est nécessaire de prévoir la construction d'un second columbarium de 12 cases. Le premier est presque complet.

En 2019, des concessions abandonnées avaient été reprises pour libérer la place nécessaire à la construction de ce projet.

Un devis a été réalisé, il s'élève à 16 308,00€ H.T

Un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre va être demandé.

Eclairage public, route du Beau Soleil - nombre de points lumineux

Un programme d'éclairage public communal, route du Beau Soleil, a été retenu par le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE76).

Il s'agit de remplacer les 9 points lumineux par 20 éclairages "LED" ainsi que l'enfouissement du réseau.

Pour une question d'économie, il est décidé de réduire à 15 points lumineux en tout.

Transfert compétence "Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)" au SDE76

Suite aux différentes demandes des communes d'installation de bornes de recharges et au constat d'une étude relatant l'insuffisance du parc de bornes actuel, le conseil approuve le transfert compétence "Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)" au SDE76 pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.

Nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2023

Adoption au 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

La nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants : budget principal de la commune et le budget annexe "commerces". Un devis du prestataire informatique est en attente.

Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

La municipalité a la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Ainsi une réflexion a été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Il est décidé que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22h à 6h dès que les horloges astronomiques seront installées sauf la route départementale 50 (Cany-Fauville). De 22h à 6h, l'intensité lumineuse de l'éclairage public de cette route sera réduite de 50%.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 vise à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et prévoit notamment la désignation d'un correspondant incendie et de secours au sein de chaque conseil municipal. Mme Odile COUROYER se propose d'être le correspondant. Un arrêté de nomination sera rédigé.

Compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2022 (suite)

Compte-rendu commission "travaux"

La climatisation de la salle des fêtes fonctionnera à compter du 31 Octobre.

Pourtour du bassin devant la boucherie : les grilles ont été posées début août et une grille est déjà endommagée.

Bungalows au stade : ils ont été livrés le 6 Octobre. La tranchée est creusée et l'électricien a réalisé le branchement électrique, il reste le branchement de la plomberie.

Bibliothèque : le déménagement a eu lieu le 21 juillet. Les travaux sont terminés et les artisans ont bien respecté les délais. L'ancienne école Lefrançois a été vendue à un jeune couple parisien.

Signalisation de la place : le marquage au sol et les panneaux de signalisation vont être mis en place.

Abribus route de la Sâane : la Région devrait subventionner à 80%.

Compte-rendu commission des fêtes

Saint Laurent : dépenses animation 11 089,40€ - dépenses alimentation et SACEM 2 769,10€ soit un total de 13 858,50€ hors feu d'artifice. Recettes (soirée, confettis) 1845,00€

La commission doit réfléchir à la prochaine Saint Laurent (peu de forains présents et participation moyenne du public).

Octobre rose : le 22 octobre avec une randonnée pédestre, une rando découverte à vélo, un cours de zumba à la RPA de 10h30 à 11h30 par l'association Les Goyas, vente de crêpes et roses.

Téléthon : le 26 novembre matin vente de harengs et crêpes

Noël : sortie bowling pour les collégiens le 17 décembre et spectacle pour les enfants de 0 à 11 ans le 18 décembre avec distribution de chocolats

Compte-rendu commission communication

Site internet : une première visioconférence a eu lieu avec la Société KREA3. La nouvelle version pourra être mise en ligne en janvier 2023 après un travail sur l'arborescence.

Compte-rendu du conseil municipal du 06 décembre 2022

Création d'un emploi non permanent

Un contrat saisonnier aux services techniques est décidé à compter du 1^{er} février 2023 avec une souplesse sur le début et la fin du contrat et un maximum de 12 mois.

Location logement de la halle commerciale et dépôt de garantie

Le logement sera loué à compter du 1^{er} janvier 2023. Un dépôt de garantie de 630 € est acté.

Mise à disposition salle des sports de Ouainville

Les élèves de l'école primaire utilisent gracieusement la salle des sports de Ouainville. La mairie de Ouainville souhaite dorénavant la mise en place d'une convention de mise à disposition à raison de 25 € de l'heure

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les délibérations en mairie.

Ça s'est passé à Ourville



Fête de la Saint Laurent 30-07-22



Vide grenier ASO 24-07-22



Forum des associations 10-09-22



Commémoration de l'armistice 1918 11-11-22



Octobre rose 22-10-22 montant récolté 710€

Ça s'est passé à Ourville



Manifestations pour le téléthon:
Vente de harengs ; Concert de la Fraternelle ; Ateliers participatifs
à l'école Montant récolté 917€



Marché de Noël AFF
10 et 11-12-22



Repas de Noël pour le club de
l'âge d'or 15-12-22



Sortie bowling 17-12-22



Spectacle de Noël 18-12-22



Aménagement de la nouvelle bibliothèque



CCAS distribution des
bons de Noël 17-12-22



Les vœux du maire 06-01-23

À vos agendas

Janvier 2023



Jeudi 19 janvier

L'Age d'or Assemblée Générale.

Mardi 24 Janvier

L'UNC Assemblée générale

Février 2023



Jeudi 16 février

L'Age d'or réunion mensuelle.

Mars 2023



Vendredi 10 mars

ASO Loto

Jeudi 16 mars

L'Age d'or réunion mensuelle .

Samedi 25 Mars

la Farandole Spectacle (Salle des fêtes)

Avril 2023



Lundi 10 Avril

ASO Tournoi des féminines (stade)

Municipalité chasse aux œufs

jeudi 20 avril

L'Age d'or réunion mensuelle.

Samedi 22 et dimanche 23 Avril

les Musicaux foire à tout musicale

Dimanche 23 Avril

l'âge d'or foire à tout (école la Rosace)

Mai 2023



Jeudi 11 mai

L'Age d'or réunion mensuelle.

Jeudi 18 Mai

ASO Vide grenier (stade)

Samedi 20 et 27 mai

les Goya spectacle

Lundi 29 Mai

Bénédictin des tracteurs

ASO tournoi des jeunes U7 à U13 Challenge Michel BRANDELET (stade)

Juin / juillet 2023



Jeudi 15 juin

L'Age d'or réunion mensuelle.

Samedi 17 juin

ASO Fête de la musique

Dimanche 25 Juin

ASO Tournoi de sixte Challenge Pierre MURZIN/Michel GOBBE

dimanche 25 juin

L'Age d'or Foire à Tout à l'école "La Rosace"

Dimanche 23 Juillet

ASO vide grenier

Samedi 29 Dimanche 30 et Lundi 31 Juillet

Fête de la Saint Laurent

Permanences conseillère départementale



Madame Cécile SINEAU-PATRY, conseillère départementale du canton de Saint-Valery-en-Caux se tient à la disposition des administrés de la commune d'Ourville-en-Caux sur rendez-vous au **02.35.03.55.73**

MAIRIE D'OURVILLE-EN-CAUX - 76450 OURVILLE-EN-CAUX

☎ 02.35.27.60.69 Site : www.ourville-en-caux.fr

Directeur de la publication : Jérôme Douillet

Rédactrice en chef : Odile Couroyer. Ont contribué à ce numéro : Philippe Carrein, Natacha Soenen-Edet, Sylvie Dumontier, Edouard Laiguillon, Laurent Martin et Méguy Hagues.

Numéros utiles et informations pratiques

Services communautaires	
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre	02 35 57 85 00
Gendarmerie d'Héricourt en Caux	02 35 96 45 78
Sous-préfecture de Dieppe	02 35 06 31 23
Pôle emploi	3949
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	3646
Assainissement Communauté de Communes	02 35 57 85 00
EDF	09 72 67 50 76
GDF	0 810 80 08 01
Taxi	06 64 91 21 31
Centre des finances Publiques (Impôts) d'Yvetot	02 35 95 98 60
Eaux de Normandie	Urgence technique 0 969 366 266 Service clientèle 0 969 365 265
Société Protectrice des Animaux	02 35 84 26 17
Associations	
La Farandole	02 35 29 43 75
UNC-AFN	02 35 28 28 98
Les Goya	06 21 43 13 74
Les Musicaux	02 35 28 97 30
Association des Fibromyalgiques	02 35 27 64 30
Association Sportive Ourvillaise	02 35 27 42 18
Coopérative Scolaire	02 35 29 40 69
Club de l'Age d'Or	02 35 29 78 89
Etablissements scolaires	
La Rosace	02 35 29 40 69
Maternelle	02 35 27 61 30
Urgences	
SAMU	15
Sapeurs-Pompiers	18 ou 112
Police Nationale	17
Centre ANTI-POISON (CHU de Rouen)	02 35 88 44 00
Pharmacie de garde	Service audiotel 3237
Urgences, SMUR	15 ou 02 32 14 75 75
Services de santé	
Médecin généraliste Mme VARNAL	02 27 30 59 61
Infirmière Mmes THOREL et NAVARRE	02 35 28 82 07
Kinésithérapeute M. ROUSSELIN	02 27 30 22 83
Pharmacie Mme SELLE	02 35 27 81 93
Offices religieux	
Pour plus d'information :	
http://www.paroissecany.fr Ou secretariat@paroissecany.fr	02.35.97.72.52

Service déchets 02 35 57 50 69

CANY-BARVILLE Déchetterie de la Vallée Route de Calvaille	
ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars
LUNDI	14h - 19h
MARDI	9h - 12h 14h - 19h
MERCREDI	9h - 12h 14h - 19h
JEUDI	Fermée
VENDREDI	9h - 12h 14h - 19h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 19h
DIMANCHE	Fermée

BIBLIOTHEQUE

13 rue de la Poste ☎ 09 65 03 54 41

Horaires d'ouverture :

mercredi : 10h-12h et 16h-18h*

jeudi : 16h30-17h30 *

samedi : 10h-12h*

*Juillet-Août : Uniquement les mercredis matin et samedis matin.

LES NUISANCES SONORES

Par arrêté municipal, les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, etc...) **ne sont autorisés** qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 20h
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 20h
le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

MAIRIE D'OURVILLE

1 place Jean Lepicard

tel 02 35 27 60 69

ourville@cote-albatre.com

Le secrétariat de la mairie se tient à la disposition des nouveaux arrivants pour les aider dans leurs démarches administratives.

Horaires d'ouverture :

mardi / vendredi : 10h-12h et 14h-16h

mercredi / jeudi / samedi : 10h-12h